

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Desjardins

<https://www.cadre21.org/membres/3cccd342ebdb3c980483f746>

Date d'obtention : 2021-01-28 15:08:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto peuvent se définir par une prise en charge immédiate par un intervenant formé et identifier comme ayant réussi les formations Sexto et mandater par son établissement. L'intervenant doit rencontrer, sans juger et avec un ton rassurant tous les acteurs impliquer, pour déterminer avec la grille d'évaluation ; l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue des faits rapportés. Il doit déterminer si la nature des faits est un acte impulsif ou malveillant, si la nature des faits est malveillante il doit immédiatement faire intervenir les forces de police qui prendrons à charge le dossier. Mais si les faits rapporter son impulsif il est possible que les policiers soient appelés à faire des interventions. L'intervention doit être rapide, mais structurer en aucun cas l'intervenant doit voir le contenu des faits, il n'est pas un substitue de la loi. C'est des étapes où chacun des intervenants à un rôle clairement définit en respectant les rôles et mandats de tous.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation résument, avec ses choix de changement multiple de réaction, l'importance de bien suivre les étapes de la trousse d'intervention Sexto. Car même si certaines étapes semblent faciles à répondre, il y a certaines nuances entre notre perception et la connaissance de la loi. Nous devons absolument nous référer au cadre d'intervention Sexto lors de ce type d'intervention afin de protéger et accompagner tous les types d'acteurs impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je vais être honnête dans ma réponse, pour ma part c'est la communication avec les agents de police et leur mode d'intervention. Bien que je m'engage à suivre le guide d'intervention Sexto à la lettre et que les interventions des policiers ne sont pas de mon ressort et ne m'appartiennent pas. J'ai souvent vu, plus de 20 ans en intervention auprès des jeunes, des interventions qui devaient suivre un protocole et qui ont été bâclé. Le résultat de ces interventions ont eu comme conséquence de réduire la confiance des jeunes faces aux adultes et de diminuer la communication avec nous. Je souhaite sincèrement que tous les acteurs impliqués s'investissent dans ce magnifique projet, car il est la réponse à un phénomène de plus en plus banalisée par les jeunes.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

